

MESURES EN COURS AU QUÉBEC

Pour en savoir plus et connaître l'ensemble des modalités des mesures, consultez [Québec.ca/paliersalerte](https://quebec.ca/paliersalerte).
Ce tableau présente des mesures générales et le passeport vaccinal pourrait être requis pour certaines activités.
Voir la liste de ces activités à : [Québec.ca/passeportvaccinal](https://quebec.ca/passeportvaccinal).



Mis à jour le 25 août 2021

MESURES EN COURS

Masque et distanciation (règles de base)	Masque <ul style="list-style-type: none">Obligatoire dans les lieux publics intérieurs (personnes de 10 ans et plus)Recommandé dans les lieux intérieurs privés à une distance de moins de 2 mRecommandé pendant les déplacements lors d'événements extérieurs (spectacles, etc.)Allègements pour le port du masque et la distanciation lors des rassemblements dans les domiciles privés pour les personnes adéquatement protégées (avoir reçu 2 doses de vaccin ou avoir eu la maladie et avoir reçu une dose de vaccin) Distanciation de 1 m
Rassemblements dans les domiciles et sur les terrains privés (incluant les balcons)	<ul style="list-style-type: none">Limités à 10 personnes ou aux occupants de 3 résidences privéesLimités à 20 personnes ou aux occupants de 3 résidences privées à l'extérieur
Activités privées de nature événementielle ou sociale dans une salle louée ou un lieu public	Intérieur <ul style="list-style-type: none">Limitées à 25 personnes Extérieur <ul style="list-style-type: none">Limitées à 50 personnes
Assemblées, réunions, congrès, cérémonies de graduation ou reconnaissance	Intérieur et extérieur <ul style="list-style-type: none">Assistance de 500 personnes maximum à l'extérieur qui doivent demeurer assisesMasque peut être retiré si les personnes demeurent silencieuses ou parlent à voix basse
Commerces de détail	<ul style="list-style-type: none">Pas de restriction de capacitéGestion de l'achalandage afin de respecter 1 m en tout temps entre les occupants de résidences différentes
Expositions commerciales et salons d'exposants	<ul style="list-style-type: none">Règles des centres commerciaux pour l'événementRègles des commerces pour les exposants
Télétravail	Retour progressif reporté
Funérailles	Intérieur et extérieur Cérémonie <ul style="list-style-type: none">Limitée à une assistance de 500 personnes à l'extérieur qui doivent demeurer assisesRegistre des participants Exposition du défunt ou expression des condoléances <ul style="list-style-type: none">Roulement permis de 50 personnes à la foisRegistre des participants

Mariages	<p>Cérémonie intérieure ou extérieure</p> <ul style="list-style-type: none"> • Limitée à une assistance de 500 personnes à l'extérieur qui doivent demeurer assises • Registre des participants <p>Réception</p> <ul style="list-style-type: none"> • Intérieur : 25 personnes • Extérieur : 50 personnes
Lieux de culte	<p>Maximum 250 personnes</p> <ul style="list-style-type: none"> • assistance limitée à 500 personnes à l'extérieur qui doivent demeurer assises • 1 m ferme entre les personnes de résidences différentes si les personnes restent en silence ou chuchotent ou • 2 m ferme entre les personnes de résidences différentes si les personnes parlent ou chantent • Personnes doivent demeurer assises • Masque obligatoire (peut être retiré une fois assis, les personnes doivent rester en silence ou parler à voix basse)
Restaurants	<p>Ouverts</p> <ul style="list-style-type: none"> • Intérieur : 10 personnes par table ou occupants de 3 résidences privées par table • Terrasse : 20 personnes ou occupants de 3 résidences par table • Registre des clients • 2 m ou cloison entre les tables à l'intérieur • 1 m ou cloison entre les tables à l'extérieur • Buffet permis seulement si service par une personne et distanciation • Spectacle permis pendant les repas • Fin du service d'alcool à 1 h am
Bars, discothèques, microbrasseries et distilleries	<p>Ouverts</p> <ul style="list-style-type: none"> • Intérieur : 10 personnes par table ou occupants de 3 résidences différentes • Terrasse : 20 personnes par table ou occupants de 3 résidences • 50 % de la capacité (permis RACJ) • Clients assis pour être servis et pour consommer • 2 m ou cloison entre les tables à l'intérieur • 1 m ou cloison entre les tables à l'extérieur • Pas de danse ou de chant (karaoké) • Registre des clients • Fin du service d'alcool à 1 h am • Fermeture à 2h
Casinos et maisons de jeux	<p>Ouverts</p> <ul style="list-style-type: none"> • 10 personnes ou occupants de 3 résidences par table • Terrasse : 20 personnes par table ou occupants de 3 résidences • Clients assis pour être servis et pour consommer • 2 m ou cloison entre les tables à l'intérieur • 1 m ou cloison entre les tables à l'extérieur • Buffet permis si service par une personne et respect de la distanciation • Registre des clients • Fin du service d'alcool à 1 h am • Fermeture à 2h
Bibliothèques, musées, insectariums et zoos	<p>Accès à tous, dans le respect des consignes sanitaires générales</p>
Spectacles, événements sportifs, films présentés à l'intérieur (salle, stade, amphithéâtre, etc.)	<p>Places assises assignées d'avance</p> <ul style="list-style-type: none"> • Spectateurs doivent rester assis durant la représentation • Masque obligatoire (peut être retiré une fois assis, mais on doit garder le silence ou parler à voix basse) • Consommation possible de nourriture ou boisson • 1 siège libre (au lieu de 1,5 m) entre personnes de résidences différentes • 500 personnes maximum par salle ou 7 500 personnes, si sections de 500 places avec entrées, sorties, comptoirs alimentaires et installations sanitaires distinctes, réservation, surveillance des accès et horaire des entrées

Festivals, spectacles, événements sportifs, films présentés à l'extérieur (sauf ciné-parcs)

Tous les événements

- 15 000 personnes par site
- Plusieurs sites possibles non contigus et accès distincts
- Masque recommandé lors des déplacements
- Réservation obligatoire (sauf si 500 personnes et moins pour les événements avec places assises assignées)
- Surveillance des accès et horaire pour la gestion des entrées

Places assises assignées d'avance

- 15 000 spectateurs (sans sections)
- Spectateurs doivent rester assis
- Une place libre entre les personnes de résidences différentes

Sans places fixes

1. Spectateurs debout/assis

- 5 000 avec sections de 500 personnes
- Section :
 - 2 m²/personne
 - 1 m entre personnes de résidences différentes
 - 2 m et barrières physiques entre les sections
- Vente ambulante seulement (recommandation)
- Pas d'entrées et de sorties simultanées

2. Circuits et parcours déambulatoires

- 15 000 participants par lieu de départ, d'arrivée et d'attente, si lieux non contigus
- 15 000 participants maximum si lieux contigus
- Lieux délimités par des barrières physiques
- Organisation des départs pour éviter les attroupements

3. Installation temporaire où les gens circulent librement (foire agricole, festibière, etc.)

- 15 000 personnes
- 5 m²/personne
- Zones avec public debout ou assis ou relativement immobile (restauration ou prestation) :
 - section de 500 personnes
 - 2 m²/personne
 - 1 m entre personnes de résidences différentes
 - 2 m et barrières physiques entre les sections
-

Ciné-parcs

- 5 000 personnes par représentation
- Distanciation entre les véhicules suffisante pour 1 m entre les personnes de résidences différentes

Activités et lieux particuliers

- Arcades
- Activités intérieures des sites thématiques, parcs d'attraction, centres d'amusement ou récréatifs et parcs aquatiques
- Lieux pour la pratique de jeux de quilles, de fléchettes, de billard ou d'autres jeux de même nature

Réservation et registre obligatoires

Sports et loisirs	<p>Intérieur</p> <ul style="list-style-type: none"> • Permis dans tous les lieux publics • Groupe de 25 personnes maximum • Liges, tournois et compétitions permises • 25 spectateurs maximum par événement amateur sur un même plateau sportif, port du masque • Registre obligatoire dans les salles d'entraînement (gyms) • 50 spectateurs maximum par événement amateur dans les lieux où ils restent assis, port du masque • 250 spectateurs maximum pour un événement amateur si les places assises sont déterminées (gradins, estrades); sinon, 25 spectateurs maximum • Distance obligatoire de 2 m dans les gyms <p>Extérieur</p> <ul style="list-style-type: none"> • Groupe de 50 personnes maximum • Ajout possible d'instructeurs, officiels et bénévoles • Compétitions permises • 100 spectateurs maximum par événement amateur dans les lieux où les gens restent assis • 500 spectateurs maximum pour un événement amateur si les places assises sont déterminées (gradins, estrades); sinon, 50 spectateurs maximum <p>*Les associations sportives qui souhaitent accueillir plus de spectateurs doivent s'en remettre aux règles applicables pour les spectacles et les événements sportifs.</p>
Camps de vacances et de jour	Ouverts
Services de garde	Ouverts
Collégial et universitaire	<ul style="list-style-type: none"> • Majoritairement en présence • Port du masque obligatoire
Déplacements entre les régions	Levée de l'interdiction de déplacement